



Conseil Municipal : séance du 15 mars 2017

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept le mercredi 15 mars, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	15
Pouvoirs :	4
Votants :	19
Absents :	4
Date de convocation 9 mars 2017	

Etaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint
François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER

Excusés : Eric JAMET donne pouvoir à Murielle CHAPU, Brigitte SAINT-CAST donne pouvoir à Christiane LANGE, Martine NAYS donne pouvoir à Michel LECHAT, Valérie COULBARY donne pouvoir à Sophie GEGU.

Absent :

Secrétaire de séance : Sophie GEGU

Le compte rendu du 22 février 2017 a été adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

- SMO ANJOU NUMERIQUE : point sur le haut débit

Monsieur le maire rappelle qu'il est membre du syndicat mixte ouvert Anjou numérique dont l'objet est de promouvoir le développement du très haut débit sur le département au moyen de financements en provenance notamment du département, de la région, de l'Etat, de l'Europe et d'un opérateur privé. Il présente la carte du déploiement du très haut débit en Anjou qui prévoit que la fibre couvre 100 % du territoire d'ici 2025. Le budget d'investissement s'élève à 365 millions d'euros, dont 2 à 3 millions pour l'agglomération Saumur Val de Loire. Il ajoute qu'il s'emploie à faire desservir la commune le plus tôt possible.

- SMBAA : rapport d'activités 2016

Sur Varennes, le syndicat est chargé de l'entretien des cours d'eau et des canaux qui alimentent l'Authion. Le maire remercie Jean-Luc Joulin qui a suivi les travaux du canal de l'Echeneau. Il ne reste plus qu'environ 600 mètres à faire.

D20170315-01-SIEMLRenovationEclPublic2017

VERSEMENT FONDS DE CONCOURS AU SIEML **POUR OPERATIONS DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC** **(hors secteurs d'habitations et d'activités)**

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Article 1

La commune de VARENNES SUR LOIRE par délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2017 décide de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- rénovation de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités), rue du champ Bertain
- montant de la dépense : **28 867.23 € net de taxe**
- taux du fonds de concours : **50 %**
- montant du fonds de concours à verser au SIEML : **14 433.63 €**

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 avril 2016.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 3

Le Maire de la commune de VARENNES SUR LOIRE,

Le Comptable de la commune de VARENNES SUR LOIRE

Le Président du SIEML sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

COMMISSIONS

- Espaces verts :

François BERNARD fait un compte-rendu de la dernière réunion de la commission.

Tracteur tondeuse : Monsieur le maire rappelle que le tracteur tondeuse John Deere est en panne et que le montant de la réparation est très élevé. On pourrait le remplacer par un tracteur tondeuse mais il souhaite engager une réflexion sur les robots tondeuses. Il en existe qui peuvent tondre des parcours de golf ou des terrains de ligue 1. La commune de Richelieu, en Indre-et-Loire, a investi dans ce type de robots et le Directeur des Services Techniques en est satisfait. Il deviendrait possible de tondre le stade plus souvent car il fait du mulching. Quant au risque de vol, le robot dispose d'une alarme avec un code et d'un dispositif de géolocalisation accessible grâce à une application sur un téléphone portable.

Ce genre d'équipement coûte entre 3 500 et 5 000 euros. Il en faudrait peut-être deux. En comparaison, il rappelle qu'un tracteur tondeuse coûte environ 30 000 euros HT, aussi la commune y gagnerait en coût de rémunération du personnel sur le temps passé à tondre et à transporter la pelouse. Il y aura quand même besoin, en plus, d'un petit tracteur tondeuse pour les plus petites surfaces. Il propose d'aller voir le robot fonctionner à la ville de Richelieu, qui possède deux terrains de football, pour échanger avec les utilisateurs.

Villes et Villages Fleuris : un power-point d'une dizaine de photos récentes a été présenté au comité. Ils ont aussi demandé le plan désherbage.

Un dialogue avec les riverains est en cours car l'arrachage de la haie du parking de Chavigny est envisagé.

Les arbres du parking de la société de la Paix seront certainement transplantés à l'entrée nord du bourg car il semblerait qu'ils soient trop près du jeu de boule de fort.

La commission propose l'achat de graines pour les jachères fleuries aux entrées de bourg, rue de Gaure et devant la M.S.P.

Elle souhaite également vendre le tracteur Renault et le remplacer par un petit tracteur tondeuse qui n'a pas besoin d'être assuré, ce qui permettrait de faire environ 400 euros d'économie d'assurance par an.

CESSION DU TRACTEUR RENAULT

Monsieur le Maire explique que le tracteur RENAULT, immatriculé 8943 SN 49 et mis en circulation le 26 avril 1984, ne sert plus que pour l'arrosage et qu'il serait souhaitable de le vendre pour ainsi faire des économies de fonctionnement, dont l'assurance.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **AUTORISE**, à l'unanimité, la cession du tracteur RENAULT, immatriculé 8943 SN 49 et mis en circulation le 26 avril 1984.

BUDGETS

- Vote des taux d'imposition 2017 :

Monsieur le maire expose qu'un mail de l'agglomération a été reçu hier, en mairie, demandant aux communes de reporter le vote de leurs taux d'imposition afin de respecter le principe de neutralité fiscale pour les habitants du territoire.

En effet, suite au changement de périmètre de l'agglomération, les taux d'imposition doivent être harmonisés. Un ajustement doit donc être proposé entre les taux communaux et les taux intercommunaux dès 2017 avec, en contrepartie, une compensation au moyen de l'attribution de compensation versée par le nouvel EPCI aux communes concernées afin de leur garantir un produit fiscal équivalent avant et après le changement de périmètre.

Le cabinet RCF, travaille actuellement sur le sujet pour pouvoir indiquer à chaque commune et à la Communauté d'Agglomération les taux qui pourraient être appliqués cette année dans la volonté d'une neutralité fiscale.

Dans l'attente de cette information, et pour ne pas pénaliser la commune, monsieur le maire propose au conseil de reporter le vote des taux d'imposition 2017 à l'ordre du jour de la prochaine réunion, qui est reportée au mercredi 12 avril 2017 en raison des disponibilités de madame KAPFER, la nouvelle trésorière, car il souhaite qu'elle soit présente pour le vote du budget.

A l'inverse, il propose de voter dès ce soir les comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs des trois lotissements.

Le conseil municipal donne son accord à la suppression du vote des taux d'imposition et à l'inscription à l'ordre du jour du vote des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs des trois lotissements.

D20170315-03-CG-CA2016LE PEU

COMPTE DE GESTION 2016 : « Lotissement le PEU »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs Municipaux Monsieur GONZALEZ et Madame KAPFER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil déclare que le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 « Lotissement Le PEU »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Sylvie BELLANGER 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Lotissement "Le PEU"						
2016	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	-	-	-	-	-	-
Report N-1	-	44,20	64 615,00	-	64 615,00	44,20
Totaux	-	44,20	64 615,00	-	64 615,00	44,20
Résultats N	0,00		0,00		0,00	
Totaux cumulés	-	44,20	64 615,00	-	64 615,00	44,20
Résultats définitifs	44,20		-64 615,00		-64 570,80	

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4) Vote à main levée, hors de la présence du Maire, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;
- 5) Décide d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2016, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2017** :
En Fonctionnement : affectation au compte 002 « report à nouveau » : 44,20 €
En Investissement : affectation au compte 001 « report à nouveau » : - 64 615,00 €

D20170315-04-BP2017LePeu

BUDGET PRIMITIF 2017 « Lotissement Le PEU »

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	146 409,20	146 365,00	146 365,00	210 980,00	292 774,20	357 345,00
Report N-1	-	44,20	64 615,00	-	64 615,00	44,20
Totaux cumulés	146 409,20	146 409,20	210 980,00	210 980,00	357 389,20	357 389,20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

D20170315-05-CG-CA2016Malaiserie

COMPTE DE GESTION 2016 : « Lotissement La MALAISERIE »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs Municipaux Monsieur GONZALEZ et Madame KAPFER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil déclare que le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 « Lotissement La MALAISERIE »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Sylvie BELLANGER 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Lotissement "La Malaiserie"						
2016	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte administratif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	51 094,88	50 679,96	50 679,14	50 654,88	101 774,02	101 334,84
Report N-1	104 190,90	-	50 654,88	-	154 845,78	-
Totaux	155 285,78	50 679,96	101 334,02	50 654,88	256 619,80	101 334,84
Résultats N	104 605,82	-	50 679,14	-	155 284,96	-
Totaux cumulés	104 605,82	-	50 679,14	-	155 284,96	-
Résultats définitifs	-104 605,82		-50 679,14		-155 284,96	

6) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

7) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

8) Vote à l'unanimité, hors de la présence du Maire et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

9) Décide d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2016, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2017** :

En Fonctionnement : affectation au compte 002 « report à nouveau » : - 104 605,82 €

En Investissement : affectation au compte 001 « report à nouveau » : - 50 679,14 €

D20170315-06-BP2017Malaiserie

BUDGET PRIMITIF 2017 « Lotissement La MALAISERIE »

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Budget primitif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	51 689,14	156 294,96	51 689,14	102 368,28	103 378,28	258 663,24
Report N-1	104 605,82	-	50 679,14	-	155 284,96	-
Totaux	156 294,96	156 294,96	102 368,28	102 368,28	258 663,24	258 663,34

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

D20170315-07-CG-CA2016OucheMarechal

COMPTE DE GESTION 2016 : « Lotissement OUCHE MARECHAL »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs Municipaux Monsieur GONZALEZ et Madame KAPFER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

4) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

5) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

6) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil déclare que le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 « Lotissement OUCHE MARECHAL »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Sylvie BELLANGER 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Lotissement "Ouche Maréchal"						
2016	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte administratif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	21 525,54	21 524,95	21 524,95	-	43 050,49	21 524,95
Report N-1	-	-	-	-	-	-

Totaux	21 525,54	21 524,95	21 524,95	-	43 050,49	21 524,95
Résultats N	0,59	-	21 524,95		21 525,54	
Totaux cumulés	0,59	-	21 524,95		21 525,54	
Résultats définitifs	-0,59		-21 524,95		-21 525,54	

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Vote à l'unanimité, hors de la présence du Maire et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5) Décide d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2016, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2017** :
- En Fonctionnement : affectation au compte 002 « report à nouveau » : - 0,59 €**
- En Investissement : affectation au compte 001 « report à nouveau » : - 21 524,95 €**

D20170315-08-BP2017OucheMarechal

BUDGET PRIMITIF 2017 « Lotissement OUCHE MARECHAL »

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	95 624,95	95 625,54	95 625,54	117 150,49	191 250,49	212 776,03
Report N-1	0,59	-	21 524,95	-	21 525,54	-
Totaux	95 625,54	95 625,54	117 150,49	117 150,49	212 776,03	212 776,03

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

PRESENTATION du BUDGET PRINCIPAL

Après la présentation, monsieur le maire insiste sur la baisse de 5 % du budget de fonctionnement et sur un budget d'investissement ambitieux dont le but est d'entretenir le dynamisme de la commune et le bien-être de ses habitants, sans charge supplémentaire de fonctionnement. Mais il alerte sur le fait qu'il faudra certainement, à un moment ou à un autre, recourir à l'emprunt. Il ajoute que l'emprunt contracté en 2007 pour la maison de l'enfance se termine en octobre 2019 et qu'il est normal de faire supporter les investissements lourds sur plusieurs générations. Les taux d'intérêts étant par ailleurs historiquement bas, il faut en profiter. La commission des finances fera des propositions en temps voulu.

Michel LECHAT salut la volonté affichée de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

MUSIC'A VARENNES

- SALLE de MUSIQUE place Chavigny :

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier adressé en mairie par la présidente de l'association Music'A Varennes. La salle de musique appartient à l'association mais celle-ci n'a pas les moyens de financer les travaux de rénovation devenus nécessaires. Dans le cadre du programme de restructuration du secteur de Chavigny, monsieur le maire a proposé à l'association de rétrocéder le bâtiment à la commune pour un euro symbolique pour ensuite le lui remettre à disposition au moyen d'un bail emphytéotique, pour une durée de 50 ans. L'association pourra ainsi continuer à disposer pleinement du bâtiment et la commune n'aura pas à supporter les charges de fonctionnement. Elle pourra ainsi solliciter des subventions (Contrat de ruralité, TEPCV ...) pour rénover le bâtiment et le remettre aux normes.

Comme il n'y a pas d'assainissement, la commune pourra également négocier les 10 000 euros demandés pour l'extension du réseau.

Michel LECHAT, suivi par David CHEVALLIER, invite le conseil à réfléchir sur l'opportunité qui se présente aujourd'hui de déplacer cette salle qui, selon lui, est mal située.

Monsieur le maire lui répond qu'il a demandé au cabinet TALPA de faire une étude pour chiffrer le coût d'une rénovation et celui d'une nouvelle construction après démolition. Mais dans l'immédiat, il demande au conseil s'il est d'accord pour acheter le bâtiment et le remettre ensuite à disposition de l'association.

QUESTIONS DIVERSES

- Permanences élections présidentielles et législatives :

Le tableau des permanences est rempli.

REUNIONS POLITIQUES : mise à disposition du centre culturel (élections présidentielles et législatives)

Sur proposition de Gilles TALLUAU, Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de la mise à disposition d'une salle de réunion située au centre culturel, à titre gratuit, et ce pour toute formation politique légale qui en fait la demande.

TOUR DE TABLE :

Michel LECHAT : Il demande où en sont les travaux d'entretien de voirie pour combler les nids de poules. La consultation est en cours.

Jean-Luc JOULIN : La commission a arrêté la liste des fossés à entretenir cette année.

David CHEVALLIER : Deux des chênes qui ont été plantés sur le parking de la Paix semblent souffrir mais comme ils sont en motte, ils devraient repartir après un bon arrosage.

Murielle CHAPU : Certains panneaux de signalisation, qui étaient positionnés sur les anciens mâts d'éclairage public, n'ont pas été remis en place, notamment dans la zone de l'école.

Yves MABILEAU : Il attire l'attention sur le fait qu'il a failli se faire voler son portail et sa clôture.

Christine JOUSSELIN : Le comité de pilotage TAP va se réunir le 30 mars pour étudier la possibilité d'organiser les TAP en 2 fois 1h30 au lieu de 3 fois 1h00 actuellement. Cela permettrait d'organiser plus facilement les remplacements en cas d'absence des animateurs.

Alain LECHAT : Il a trouvé un traitement contre le tigre du platane.

Michel LAMAND : Les dates de raccordement suite aux travaux du SIEMML risquent de ne pas être tenues car ERDF a un retard important dans la délivrance des autorisations de travaux sur le réseau électrique.

Sylvie BELLANGER : L'association Co-libris (bibliothèque) propose, pour la première fois, trois animations le 1^{er} week-end de décembre et sollicite l'accord de principe du conseil municipal pour cautionner cette manifestation à hauteur de 400 euros maximum au cas où il y aurait un déficit. Le carnaval de l'école, accompagné par la musique, aura lieu samedi 18 mars et la dictée colibris le 24 mars.

Gilles TALLUAU : Il participera au congrès des maires à Segré le samedi 18 mars.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 12 avril 2017 à 18h30.

La séance est levée à 00h05.